



COMITÉ
INTERNATIONAL
OLYMPIQUE

FEUILLE D'INFORMATION

ROLES ET RESPONSABILITES DURANT LES JEUX OLYMPIQUES MISE À JOUR - JUILLET 2016

RÔLES ET RESPONSABILITÉS

La [Charte olympique](#) distingue les trois principales composantes du Mouvement olympique avec leurs différents rôles et responsabilités par rapport aux Jeux Olympiques. Ces trois grandes composantes sont le Comité International Olympique (CIO), les Comités Nationaux Olympiques (CNO) et les Fédérations Internationales (FI). À ces trois composantes il faut encore ajouter le comité d'organisation des Jeux Olympiques (COJO), qui est chargé de la préparation et de l'accueil d'une édition particulière des Jeux.

« Les Jeux Olympiques sont des compétitions entre athlètes en épreuves individuelles ou par équipes et non entre pays. Ils réunissent les athlètes sélectionnés par leurs CNO respectifs, dont les inscriptions ont été acceptées par le CIO. Les athlètes concourent sous la direction technique des FI concernées. » (Charte olympique, 2015, Règle 6).

Les Jeux de l'Olympiade sont célébrés durant la première année d'une Olympiade, les Jeux Olympiques d'hiver durant sa troisième année. Cependant, tout le processus pour une édition dure en fait plus de neuf ans : avant le début de la phase de candidature jusqu'à la cérémonie de clôture.

Cette feuille d'information vous aidera à mieux comprendre les rôles et responsabilités des principaux organes au sein du Mouvement olympique qui contribuent à faire des Jeux Olympiques un succès.

LE COMITÉ INTERNATIONAL OLYMPIQUE (CIO)

Le CIO est le gardien des Jeux Olympiques. Le CIO est l'autorité suprême pour toute question relative aux Jeux. Le CIO confie l'honneur et la

responsabilité d'accueillir les Jeux à une ville, élue lors de la Session du CIO.

Une partie de la mission du CIO est « *d'assurer la célébration régulière des Jeux Olympiques* » (Charte olympique, 2015, Règle 2) et à cette fin, et suivant les recommandations de l'Agenda olympique 2020, le CIO invite les CNO intéressés, les villes et les pays à proposer des villes intéressées pour venir discuter leurs plans et en apprendre davantage sur l'organisation des Jeux durant la phase d'invitation.

Cette phase devance la phase de candidature pendant laquelle il est demandé aux CNO de proposer les villes qui sont intéressées par l'organisation des Jeux.

Le CIO choisit ensuite la ville hôte au terme d'une procédure en trois étapes pendant laquelle le CIO travaille en partenariat avec les villes afin d'aligner leur candidature avec leur plan à long terme et les besoins des Jeux.

Même à ce stade du processus, le CIO commence à transférer les connaissances acquises au cours des éditions précédentes aux villes candidates selon leurs besoins pour commencer à développer et améliorer leurs plans.

Au terme de la phase d'invitation, les villes qui souhaitent se porter candidates reçoivent dès le départ tous les documents relatifs à la procédure de candidature (y compris le Contrat ville hôte). Au cours de la procédure, les villes passent par trois étapes différentes :

- Étape 1 – Vision, concept des Jeux et stratégie
- Étape 2 – Gouvernance, aspects juridiques et financement des sites
- Étape 3 – Livraison des Jeux, expérience et héritage en matière de sites olympiques.



Pour chacune des étapes, les villes soumettent une partie de leur dossier de candidature, laquelle est analysée par la commission d'évaluation du CIO. Les villes reçoivent ensuite des commentaires.

Le rapport de la commission d'évaluation est publié suite à l'envoi des trois parties du dossier de candidature et à une visite de la commission dans chacune des villes.

Ce rapport est ensuite remis aux membres du CIO qui peuvent participer également à une séance d'information avec les villes, qui se déroule généralement plusieurs semaines avant la Session du CIO qui élira la ville hôte, approximativement sept ans avant la tenue des Jeux.

La Session du CIO exerce encore une influence directe sur l'organisation des Jeux lorsqu'elle se prononce sur le programme des sports inscrits aux Jeux qui auront lieu sept ans plus tard.

Le rôle du CIO après l'élection de la ville hôte est d'apporter son soutien sur le plan financier, mais aussi en termes de connaissances et de compétences. Ce travail est dirigé par les commissions de coordination du CIO, qui sont constituées pour chaque édition des Jeux. Le rôle de ces commissions est défini dans la Charte : *« afin d'améliorer l'organisation des Jeux Olympiques et la coopération entre le CIO, le COJO, les FI et les CNO, le président du CIO créera une commission de coordination des Jeux Olympiques (commission de coordination) dans le but de gérer et de mettre en œuvre les relations de travail entre ces parties. La commission de coordination comprendra des représentants du CIO, des FI, des CNO et des athlètes. »* (Charte olympique, 2013, Règle 37)

C'est également le CIO qui est chargé de convier les CNO à participer aux Jeux, par le biais d'invitations envoyées une année avant la cérémonie d'ouverture. Le CIO invite les CNO

aux Jeux mais, par l'intermédiaire de la Solidarité Olympique, il aide également les athlètes des pays en développement pour qu'ils puissent atteindre un niveau convenable pour prendre part aux Jeux, garantissant ainsi l'universalité des Jeux Olympiques.

Durant les Jeux, le CIO est l'organe responsable de l'application du Code mondial antidopage et tous ceux qui sont aux Jeux sous l'autorité du CIO sont liés aux règles antidopage du CIO. Pendant les Jeux Olympiques, le comité d'organisation a la responsabilité, sous l'égide du CIO, d'effectuer les contrôles de dopage dans l'enceinte des sites olympiques et des villages olympiques. D'autres agences antidopage (comme l'agence antidopage du pays hôte) conduisent des tests en dehors du village et des sites, à la demande et sous l'égide du CIO. Les cas résultants de ces tests sont ensuite traités par la division antidopage du Tribunal Arbitral du Sport (TAS).

Créée par le CIO en 2001, OBS (Services de radio et télévision) joue le rôle de compagnie de diffusion hôte pour les Jeux et est essentiellement responsable de fournir les images et le son des Jeux aux diffuseurs détenteurs des droits, permettant aux téléspectateurs d'obtenir des images exceptionnelles des Jeux.

En complément des services d'OBS, le CIO participe également au financement des Jeux Olympiques en assurant une contribution significative au budget du comité d'organisation par le biais des revenus qu'il génère.

Le CIO s'engage activement à limiter les coûts des Jeux et à garantir que les Jeux laisseront un héritage profitable à la ville hôte et au pays pendant de nombreuses années après la cérémonie de clôture. Le transfert effectif des connaissances et la gestion prudente des risques sont deux autres aspects de la



contribution du CIO à l'organisation des Jeux. Les programmes de transfert des connaissances du CIO, mis en œuvre par le département des Jeux Olympiques, aident les comités d'organisation à apprendre des erreurs du passé et encouragent le recours aux meilleures pratiques dans les domaines concernés.

Par l'intermédiaire de son département des Jeux Olympiques, le CIO a mis en œuvre une approche intégrée de la gestion des Jeux qui englobe le cycle de vie entier d'un comité d'organisation des Jeux.

Avec les recommandations de la commission d'étude des Jeux du CIO pleinement mises en œuvre pour les Jeux de Londres 2012, le CIO travaille désormais sur l'application des [recommandations de l'Agenda olympique 2020](#). Cette feuille de route stratégique pour l'avenir du Mouvement olympique, adoptée à l'unanimité par les membres du CIO en décembre 2014, renferme 40 recommandations qui auront une influence importante sur l'organisation des Jeux Olympiques. La plupart de ces recommandations ont d'ores et déjà été mises en œuvre. Tokyo 2020 en a notamment profité pour la finalisation de son plan directeur des sites avec des réductions considérables et l'utilisation accrue de sites existants et temporaires.

LES COMITÉS NATIONAUX OLYMPIQUES (CNO)

Le CIO reconnaît actuellement plus de 200 CNO. Les CNO représentent et développent le Mouvement olympique dans leurs pays et territoires respectifs. La mission et le rôle des CNO sont décrits dans la Règle 27 de la Charte olympique. La mission première des CNO est de « *développer, promouvoir et protéger le Mouvement olympique dans leurs pays respectifs, conformément à la Charte*

olympique. » (Charte olympique, 2015, Règle 27).

Le CNO est également un acteur clé de la préparation des Jeux; il sélectionne en effet la ville qui le représentera durant la phase de candidature et propose cette ville au CIO. Une fois qu'une demande a été soumise au CIO en vue d'accueillir les Jeux Olympiques, le CNO de la ville candidate supervise, en tant que partie conjointement responsable, les actions et la conduite de la ville en relation avec sa candidature à l'organisation des Jeux.

Au moment de l'attribution des Jeux, c'est au CNO de la ville hôte ainsi qu'à la ville elle-même qu'est confiée l'organisation des Jeux et c'est le CNO qui est chargé de constituer un COJO. Le CNO est aussi conjointement et solidairement responsable, avec le COJO et la ville hôte, de tous les engagements pris dans le cadre des Jeux, à l'exclusion de la responsabilité financière liée aux Jeux.

La tâche la plus importante qui incombe à chaque CNO pour les Jeux Olympiques est celle de constituer, organiser et diriger sa délégation. Le CNO décide de l'inscription des athlètes proposés par les fédérations nationales correspondantes; la sélection ne dépend toutefois pas uniquement de la performance des athlètes mais également de leur capacité à servir d'exemple pour la jeunesse sportive de leur pays. C'est également le CNO qui est responsable de sélectionner les représentants des médias qui seront accrédités par le CIO pour couvrir les Jeux Olympiques.

Pendant les Jeux, chaque CNO doit nommer un chef de mission qui aura pour tâche d'assurer la liaison entre le CNO et le CIO, les FI et le COJO. Le chef de mission peut en outre exercer d'autres fonctions qui lui sont confiées par son CNO. Le chef de mission est responsable de l'ensemble de la délégation du CNO, à savoir de



tous les concurrents, officiels et autre personnel d'équipe.

Le CNO a également la charge de veiller à l'équipement, au transport et à l'hébergement des membres de sa délégation, ainsi que de décider des tenues et uniformes à porter, et de l'équipement à utiliser à l'occasion des Jeux, à l'exception toutefois de l'équipement dit spécialisé utilisé par les athlètes durant les compétitions sportives proprement dites.

C'est aussi le rôle du CNO d'inviter aux Jeux les dignitaires de son pays et d'organiser la distribution des billets à ses supporters sur son territoire (à l'exception du pays hôte où cet aspect est géré directement par le comité d'organisation).

LES FÉDÉRATIONS INTERNATIONALES (FI)

Les FI jouent un rôle essentiel dans le succès des Jeux Olympiques car ce sont elles qui dirigent leur sport durant les Jeux. En effet, les FI établissent les règles de leur propre sport et sont responsables du contrôle et de la direction technique.

Elles sont également chargées d'établir les critères d'admission aux compétitions des Jeux Olympiques et de soumettre leur système de qualification au CIO. Les FI organisent également les épreuves de qualification pour sélectionner les concurrents ou les équipes qui participent aux Jeux.

Durant la procédure de candidature et suivant les recommandations de l'Agenda olympique 2020, les FI jouent un rôle important en analysant et fournissant des commentaires aux villes candidates sur les aspects techniques des sites pour leurs sports respectifs. Ce travail se poursuit après l'attribution des Jeux, car le COJO, le CIO, OBS et les FI collaborent étroitement sur la question des sports et des

caractéristiques des installations techniques durant les Jeux Olympiques.

Les FI valident le programme de compétition pour leurs épreuves respectives qui ont lieu durant les Jeux et nomment les juges, arbitres et autres officiels techniques. Elles établissent les résultats finaux ainsi que le classement dans chaque épreuve. C'est sur la base de ces résultats que le CIO décerne ensuite les médailles aux athlètes.

Par ailleurs, les FI jouent un rôle clé dans la lutte contre le dopage. Elles collaborent étroitement avec le CIO et le COJO à cet égard. Il existe d'autres domaines de coopération. Les FI font partie de la commission tripartite, composée par ailleurs du CIO et des CNO, qui se réunit pour attribuer les places sur invitation. La liste des Fédérations Internationales dont les sports figurent au programme olympique est la suivante :

Sports inscrits au programme des Jeux de la XXXI ^e Olympiade à Rio en 2016	
Sigle	Nom
IAAF	<i>Association internationale des fédérations d'athlétisme</i>
FISA	Fédération Internationale des Sociétés d'Aviron
WBF	<i>Fédération mondiale de badminton</i>
FIBA	Fédération Internationale de Basketball
AIBA	Association Internationale de Boxe
ICF	<i>Fédération internationale de canoë</i>
UCI	Union Cycliste Internationale
FEI	Fédération Équestre Internationale
FIE	Fédération Internationale d'Escrime
FIFA	Fédération Internationale de Football Association
IGF	<i>Fédération internationale de golf</i>
FIG	Fédération Internationale de Gymnastique
IWF	<i>Fédération internationale d'haltérophilie</i>
IHF	<i>Fédération internationale de handball</i>
FIH	Fédération Internationale de Hockey
IJF	<i>Fédération internationale de judo</i>
UWW	<i>Fédération mondiale de lutte</i>



FINA	Fédération Internationale de Natation
UIPM	Union Internationale de Pentathlon Moderne
IRB	<i>Fédération mondiale de rugby</i>
WTF	<i>Fédération mondiale de taekwondo</i>
ITF	<i>Fédération internationale de tennis</i>
ITTF	<i>Fédération internationale de tennis de table</i>
ISSF	<i>Fédération internationale de tir sportif</i>
WA	<i>Fédération mondiale de tir à l'arc</i>
ITU	<i>Union internationale de triathlon</i>
ISAF	<i>Fédération internationale de voile</i>
FIVB	Fédération Internationale de Volleyball

Sports inscrits au programme des XXIII^{es} Jeux Olympiques d'hiver de PyeongChang en 2018	
Sigle	Nom
IBU	<i>Union internationale de biathlon</i>
IBSF	<i>Fédération internationale de bobsleigh et de skeleton</i>
WCF	<i>Fédération mondiale de curling</i>
IIHF	<i>Fédération internationale de hockey sur glace</i>
FIL	Fédération Internationale de Luge de Course
ISU	<i>Union internationale de patinage</i>
FIS	Fédération Internationale de Ski

COMITÉS D'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES

La Charte olympique stipule que « *L'organisation des Jeux Olympiques est confiée par le CIO au CNO du pays de la ville hôte ainsi qu'à la ville hôte même. Le CNO sera responsable de la mise en place dans ce but d'un comité d'organisation (COJO) qui, dès le moment de sa constitution, doit rendre compte directement à la commission exécutive du CIO.* » (Charte olympique, 2015, Règle 35).

L'organe exécutif du COJO comprend le ou les membres du CIO dans le pays, le président et le secrétaire général du CNO et au moins un membre représentant la ville hôte et désigné par celle-ci. Il peut également comprendre des représentants des autorités publiques ainsi que d'autres personnalités.

Le travail du COJO est largement guidé par le « Contrat ville hôte – Principes » (que le CNO et la ville hôte concluent avec le CIO dès l'attribution des Jeux) et le « Contrat ville hôte – condition opérationnelles », ainsi que par le dossier de candidature et les garanties que la ville candidate a apportées durant la phase de candidature. Cela signifie que le COJO est tenu d'établir les fonctions et services pour tous les aspects des Jeux (sports, sites, finances, technologie, hébergement, restauration, services aux médias, etc.), ainsi que les opérations liées durant les Jeux. Le COJO est conseillé dans cette tâche considérable par la commission de coordination du CIO, qui supervise son travail et rend compte à la commission exécutive du CIO des progrès accomplis par le COJO.

Cependant, le COJO n'entretient pas seulement des relations étroites avec le CIO, mais aussi avec les CNO et les FI. Il traite avec les CNO de divers sujets dont les inscriptions des athlètes et le village olympique. Quant aux FI, le COJO collabore avec elles pour des questions telles que les prescriptions techniques des sites, les résultats sportifs et le programme de compétition pour les Jeux, puisque ce sont les FI qui sont responsables des aspects techniques de leur sport.

Outre ses relations de travail avec le CIO, les FI et les CNO, le COJO interagit également avec une myriade d'associés et de partenaires nationaux afin de livrer et d'accueillir les Jeux tout en laissant un héritage durable. Cela comprend les autorités locales jusqu'aux plus hauts niveaux du gouvernement du pays hôte ainsi que les partenaires olympiques mondiaux, toutes ces parties prenantes ayant un rôle essentiel à jouer pour assurer le succès des Jeux.



Dans le cadre de son travail, le COJO organise le relais de la flamme olympique depuis le site antique d'Olympie en Grèce jusqu'au lieu où se trouve la vasque dans la ville hôte des Jeux. Les autres activités dont est chargé le COJO durant son cycle de vie comprennent la protection de toutes les marques olympiques, l'organisation de l'Olympiade culturelle, la réalisation d'un tableau d'honneur portant les noms de tous les médaillés ainsi que des athlètes ayant reçu un diplôme dans chaque épreuve et la préparation du rapport officiel des Jeux une fois ceux-ci terminés.

IMPRESSUM

**RÔLES ET RESPONSABILITES
PENDANT LES JEUX**

4 juillet 2016

Une publication du



COMITÉ
INTERNATIONAL
OLYMPIQUE

Château de Vidy,
1007 Lausanne,
Suisse

Pour plus d'informations, contacter :

Le Centre d'études
olympiques
Tél. +41 21 621 66 11
Fax +41 21 621 67 18
studies.centre@olympic.org